

Circulaire relative aux frais de déplacement temporaire des personnels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

ANNEXE 2
TARIFS 1/30EME ABONNEMENT
pour le cas où l'agent se déplace dans sa commune de résidence administrative
ou familiale (Strasbourg, Colmar, Mulhouse)

COMMUNE	Transport en commun	Abonnement mensuel Tarifs au 1er septembre 2019	1/30ème
STRASBOURG et communes limitrophes	CTS	51,80	1,73
COLMAR et communes limitrophes	TRACE	33,00	1,10
MULHOUSE et communes limitrophes	SOLEA	43,00	1,43